RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 05458
Numéro SIREN : 385 190 533
Nom ou dénomination : VERLOR

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2014 sous le numéro de dépôt 93662

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-10-2014

N° DE DEPOT : 2014R093662

N° GESTION : 1992B05458

N° SIREN : 385190533

DENOMINATION : VERLOR

ADRESSE : 7 rue Saint Georges 75009 Paris

DATE D'ACTE : 01-07-2014

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Procès-verbal certifié conforme par le représentant légal ayant décidé la continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

VERLOR
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.560.000 €
Siège social : 7 rue Saint Georges – 75009 Paris
RCS Paris B 385 190 533

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUILLET 2014

[…]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée délibérant par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2013 approuvés par ce dernier le 4 mars 2014, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

L'Assemblée constate, en conséquence, que la première résolution est rejetée et que la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard lors de la clôture de l'exercice 30 septembre 2016, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

[…]

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE
Monsieur Eric Belmonte

